

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 JUIN 2025

DELIBERATION

NOMENCLATURE PREFECTURE :

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025

- Total : 56** L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le dix-huit juin, s'est réuni au théâtre Donald Cardwell - 1 avenue de Villiers à Draveil (91210) sous la Présidence de François DUROVRAY.
- Présents : 33** Gabin ABENA ; Eric ADAM ; Eric BASSET ; Faten BENAHMED ; Gaëlle BOUGEROL ; Gilles CARBONNET ; Sylvie CARILLON ; Thomas CHAZAL ; Céline CIEPLINSKI ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Arnaud DEGEN ; Benjamin DONEKOGLU ; François DUROVRAY ; Christian FERRIER ; Annie FONTGARNAND ; Fabrice GAUDUFFE ; Joël GRUERE ; François GUIGNARD ; Faten HIDRI ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Colette KOEBERLE ; Nicole LAMOTH ; Jean-Claude LE ROUX ; Jérôme MEUNIER ; Muriel MOISSON ; Françoise NICOLAS ; Christina PEDRI ; Sabine PELLON ; Régis PHILIPPE ; Richard PRIVAT ; Valérie RAGOT ; Fouad SARI
- Représentés : 21** Monique BAILLOT représentée par Joël GRUERE ; Thierry BATTESTI représenté par Faten HIDRI ; Christophe CARRERE représenté par Céline CIEPLINSKI ; Olivier CLODONG représenté par Nicole LAMOTH ; Michaël DAMIATI représenté par Annie FONTGARNAND ; Marie DELAROCHE représentée par Christian FERRIER ; Dominique DEVERNOIS représenté par Fouad SARI ; Valérie DOLLFUS représentée par Françoise NICOLAS ; Sylvie DONCARLI représentée par Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT ; Nicolas DUPONT-AIGNAN représenté par Gaëlle BOUGEROL ; Marie-Hélène EUVRARD représentée par Jérôme MEUNIER ; Jocelyne FALCONNIER représentée par Fabrice GAUDUFFE ; Bruno GALLIER représenté par Valérie RAGOT ; Christine GARNIER représentée par Thomas CHAZAL ; Sandrine LAMIRE représentée par Eric ADAM ; Klerwi LANDRAU représentée par Régis PHILIPPE ; Pascal ODOT représenté par Sylvie CARILLON ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM représentée par Jean-Claude LE ROUX ; Laurent ROUSSET représenté par Richard PRIVAT ; Aly SALL représenté par Muriel MOISSON
- Absents : 02** Damien ALLOUCH ; Constant LEKIBY

2025-048

SECRETAIRE DE SEANCE
Gilles CARBONNET

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à la date du 09/07/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 JUN 2025

DELIBERATION

2025-048	BUDGET PRINCIPAL – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025
----------	---

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 13 février 2025, relative à l'adoption du Budget Primitif du budget principal de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 27 juin 2024, relative à l'affectation des résultats 2023 du budget principal de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

CONSIDERANT que la présente décision budgétaire a pour objet de reprendre le résultat comptable de l'exercice précédent selon l'affectation votée lors de la présente séance et d'ajuster le Budget Primitif 2025.

Le Bureau communautaire consulté,

La Commission Finances, Personnel, Moyens généraux, Mutualisation des services entendue,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

avec 4 voix contre (C. CIEPLINSKI, F. GUIGNARD, E. BASSET, C. CARRERE (pouvoir C. CIEPLINSKI))

Article Premier : APPROUVE le budget supplémentaire 2025 du budget principal de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
INVESTISSEMENT	12 950 693,42 €	12 950 693,42 €
FONCTIONNEMENT	6 683 900,57 €	6 683 900,57 €

Section de fonctionnement :

RECETTES			DEPENSES		
002	Résultat reporté de fonctionnement.	6 205 900,57 €	011	Charges à caractère général	494 900,57 €
70	Produits services et domaine	0,00 €	012	Charges de personnel	0,00 €
73	Impôts et taxes	100 000,00 €	014	Atténuation de produits	-1 400 000,00 €
731	Fiscalité locale	378 000,00 €	023	Virement à section investissement	6 800 000,00 €
74	Dotations, subvention Participation		65	Autres charges de gestion courante	181 000,00 €



75	Autres produits de gestion courante		66	Charges financières	
77	Produits exceptionnels	0,00 €	67	Charges exceptionnelles	8 000,00 €
			68	Dotations amort. et provisions	600 000,00 €
TOTAL		6 683 900,57 €	TOTAL		6 683 900,57 €

Section d'investissement :

RECETTES			DEPENSES		
21	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 800 000,00 €	001	Résultat reporté section d'investissement	5 944 420,31 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	11 505 353,21 €			
16	Emprunts et dettes assimilées	-5 500 000,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	
			20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
			21	Immobilisations corporelles	785 000,00 €
			23	Immobilisations en cours	515 000,00 €
			26	Participations et créances	0,00 €
RAR 2024	REPORTS	145 340,21 €	RAR 2024	REPORTS	5 706 273,11 €
TOTAL		12 950 693,42 €	TOTAL		12 950 693,42 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

#signature#